



**PRÉFET
DU CANTAL**

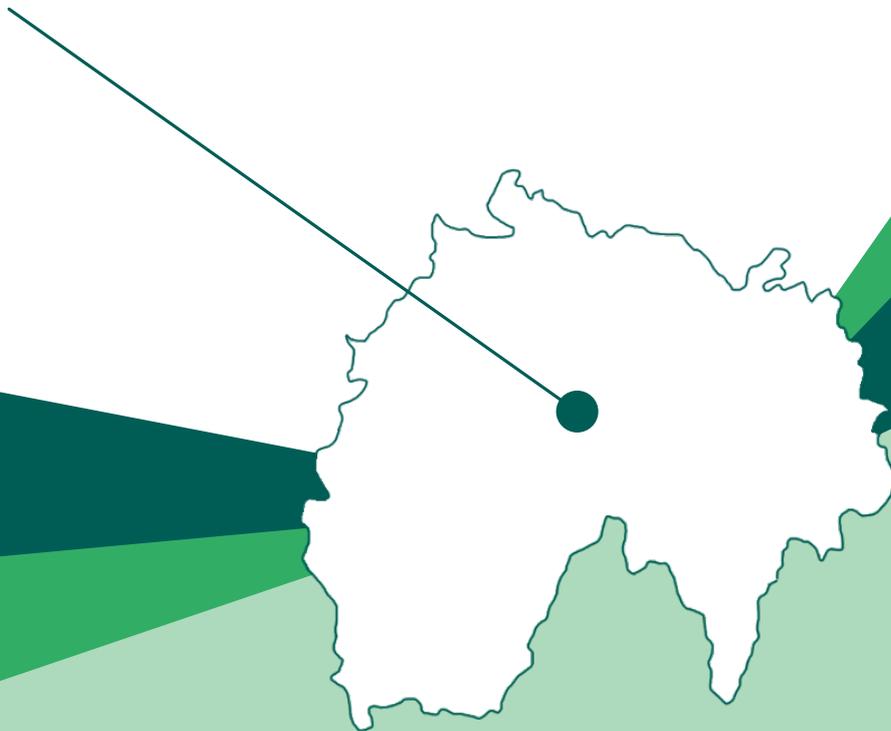
*Liberté
Égalité
Fraternité*



DOSSIER DE PRESSE

SOUTIEN À L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET AU DÉVELOPPEMENT
TOURISTIQUE DU CANTAL

Le Lioran 06/07/2021





France Relance a pour objectifs de préserver notre économie, permettre une reprise rapide de l'activité et transformer nos modèles pour des modes de production plus compétitifs, plus durables et plus inclusifs.

Fin mai, 36 millions d'€ ont déjà été déployés dans le Cantal, traduisant ainsi une accélération de la mise en œuvre de France Relance dans le département et un effet immédiat sur l'économie cantalienne.

Ce soutien destiné à relancer l'économie locale vient s'ajouter aux mesures d'urgence déployées depuis le début de la crise sanitaire :

- plus de 50 millions d'€ de fonds de solidarité au bénéfice de 5 172 entreprises,
- plus de 30 millions d'€ d'activité partielle (chiffres au 25 avril 2021), et près de 193 millions d'€ de prêts garantis par l'Etat au bénéfice de 1337 entreprises (chiffres au 25 juin 2021).

Dans ce contexte, Serge Castel, préfet du Cantal, et Cécilia Mourgues, sous-préfète à la relance, en présence des élus du territoire et notamment de Bruno Faure, président du Conseil départemental, se sont rendus à la station du Lioran, un des sites touristiques emblématiques du département, afin de présenter un bilan des mesures d'accompagnement de France Relance à l'économie cantalienne en général, et au développement touristique en particulier.

En effet, le développement du tourisme dans le département est au cœur d'une réflexion stratégique et prospective engagée par l'État, le Conseil départemental, et la Chambre de commerces et d'Industrie. Cette démarche vise à construire le tourisme de demain, en associant l'ensemble des acteurs du territoire.

Le soutien conjoncturel de l'État au secteur touristique, et les mesures déployées dans le cadre du plan France Relance sont donc essentiels pour conforter la dynamique engagée.



La station du Lioran est un symbole de l'activité touristique et économique cantalienne avec plus 130 employés en saison hivernale et 50 en saison estivale, ainsi que de nombreux commerces, hébergements et restaurateurs, dont l'activité est fortement liée à celle de la station, avec notamment plus de 300 emplois induits au plus fort de la saison.

Dans ce cadre, le soutien de l'État à la station vise à permettre à la station de faire face à l'impact de la crise sanitaire, et au-delà, à promouvoir son développement.

UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX STATIONS DE MONTAGNE

En raison de l'épidémie de Covid-19, l'activité hivernale de la station de ski du Lioran n'a pas pu se dérouler dans les meilleures conditions. Le 24 mars 2021, par décret n° 2021-311, une aide en faveur des exploitants de remontées mécaniques portant sur les compensations des coûts fixes, sans plafond, ni chiffre d'affaires minimal, a permis à la station du Lioran de couvrir ses charges fixes à hauteur de 49 % de son chiffre d'affaire annuel (le chiffre d'affaires annuel de référence est égal à la moyenne des chiffres d'affaires réalisés au titre des exercices clos en 2017, 2018 et 2019 pour l'activité de remontées mécaniques).

La SAEM du Lioran a également pu bénéficier du dispositif d'activité partielle avec, de mai 2020 à juin 2021, **32 812 heures** indemnisées pour un montant de **331 415 euros** (jusqu'à 81 salariés en activité partielle).

Quant aux commerces, hébergements et restaurateurs ils ont pu bénéficier des mesures d'urgences telles que le fonds de solidarité, l'activité partielle ou encore le prêt garanti par l'État.

Ces indemnités ont permis, non seulement de **conserver l'activité touristique**, mais également les **emplois**, permanents et saisonniers, de la station et des vallées.

LE SOUTIEN À LA RÉHABILITATION DE LA FRICHE DU GRAND PHÉNIX

En complément de ces mesures conjoncturelles, le plan France Relance doit permettre la mise en œuvre d'actions fortes en matière de développement touristique dans le Cantal, notamment sur la station du Lioran.



L'État soutient l'économie cantalienne en accompagnant les projets de développement touristique.

La réhabilitation de la friche du Grand Phénix, a ainsi été soutenue à hauteur de 3,2 millions d'€.

planderelance.gouv.fr



Ainsi, le soutien au recyclage de la friche du Grand Phénix à hauteur de 3,2 millions d'€ dans le cadre de France Relance va **permettre d'engager une opération de réhabilitation de ce site.**

La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable des territoires pour répondre aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation et d'attractivité des territoires, en limitant la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Les friches représentent en effet un gisement foncier dont la mobilisation et la valorisation doivent être préférées à l'artificialisation d'espaces naturels pour développer de nouveaux projets

FRANCE RELANCE ET LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le tourisme est un puissant moteur pour la compétitivité et l'attractivité du Cantal. Dans ce contexte, France Relance offre des opportunités pour soutenir les projets de développement du tourisme, au travers de différentes mesures.

- **Une plateforme plan-tourisme.fr**, afin de permettre à chaque entreprise d'identifier les différentes aides dont elle peut bénéficier, les ministères de l'Economie et des Finances et de l'Action et des Comptes Publics, associés à Bpifrance, la Banque des Territoires et les Régions de France.

LE PLAN AVENIR MONTAGNES



Avec le **plan Avenir montagnes**, présenté le jeudi 27 mai 2021, le Gouvernement renforce son soutien aux acteurs de la montagne (entreprises, opérateurs et collectivités) avec seize nouvelles mesures.

Pour ce faire, **5 milliards d'euros** sont alloués :

- à la prise en charge de certains coûts fixes ;
- au fonds de solidarité ;
- aux dispositifs spécifiques comme pour les exploitants des remontées mécaniques ou les moniteurs de ski.

Le plan Avenir montagnes place l'investissement au centre de son action. **Plus de 300 millions d'euros vont être déployés pour relancer l'activité.**

Cet investissement important n'efface pas pour autant la nécessité de répondre aux grands défis structurels propres à l'activité de ces territoires.

C'est pourquoi le plan Avenir montagnes s'articule autour de **trois grands thèmes pour faire émerger une économie pérenne et responsable** :

- **diversifier l'offre pour conquérir de nouveaux publics ;**
- **accélérer la transition écologique ;**
- **dynamiser l'immobilier de loisir.**

Pour répondre à ces trois défis, le plan prévoit le lancement du **fonds Avenir montagnes qui permettra aux structures d'investir ou de recevoir des conseils pour monter des projets.**

Pour dynamiser l'immobilier, le Premier ministre souhaite que des droits de préemption soient cédés à des acteurs fonciers pour rénover et louer plutôt que d'investir dans du neuf.

Le plan Avenir montagnes prévoit aussi un accompagnement fort pour **permettre à davantage d'enfants de pratiquer les activités d'hiver et de découvrir la montagne.**

Enfin, le plan prévoit un budget dédié pour lancer une grande campagne de promotion autour de la montagne et ainsi redynamiser durablement l'activité de nos massifs.

Télécharger le [Dossier de presse Plan avenir montagne.](#)

SOUTIEN A L'ACTIVITE ÉCONOMIQUE

FONDS DE SOLIDARITÉ



DIRECTION GÉNÉRALE DES

FINANCES PUBLIQUES

Un fonds de solidarité est mis en place pour aider les entreprises particulièrement touchées par les conséquences de l'épidémie du Covid-19 et par les mesures de confinement. Une demande d'aide peut être faite. Les aides peuvent être perçues jusqu'au 30 juin puis elles seront dégressives jusqu'à fin août 2021. Le fonds de solidarité est prolongé jusqu'au 16 août 2021.

Retrouvez toutes les conditions, démarches et formulaires pour en bénéficier :

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F35211>

Le fonds est accessible aux sociétés et associations, travailleurs indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales, agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), artistes-auteurs.

Toutes les entreprises peuvent bénéficier du fonds de solidarité si elles en respectent les critères.

PRÊT GARANTI PAR L'ÉTAT

Pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus, le Gouvernement a mis en oeuvre dispositif exceptionnel de garanties permettant de soutenir le financement bancaire des entreprises, à hauteur de 300 milliards d'euros.



Il est ouvert à toutes les entreprises jusqu'au 31 décembre 2021 partout sur le territoire et ce quelles que soient leur taille et leur forme juridique (PME, ETI, agriculteurs, artisans, commerçants, professions libérales, entreprise innovante, micro-entrepreneur, association, fondation,...). Certaines SCI, les établissements de crédits et sociétés de financement sont exclus.

Dans le Cantal, au 25/06/2021, 1 337 entreprises ont eu recours au prêt garanti par l'Etat pour un encours de 192.99 M€. Il s'agit essentiellement de TPE (40 %) et de PME (39 %).



ACTIVITÉ PARTIELLE

L'activité partielle est un outil au service de la politique publique de prévention des licenciements économiques qui permet à l'employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés.

Au 3 juillet, 504 entreprises ont une demande d'activité partielle en cours soit 3304 salariés éligibles. Cela représente 7,8% des salariés du département (taux le plus faible de la région AURA).

La part des salariés indemnisés en mai 2021 est de 3,3% pour le Cantal (taux le plus faible de la région ARA), correspondant à 1500 salariés. Ce nombre est en repli par rapport aux deux mois précédents (1683 salariés en mars/ 2432 salariés en avril), en lien avec la reprise d'activité.

Pour mémoire, le pic d'activité partielle a été atteint en avril 2020 avec 12 756 salariés indemnisés.

De mars 2020 à mai 2021: 3 563 005 heures ont été indemnisées au titre de l'activité partielle pour le département, représentant **31 917 844 euros** de soutien public aux entreprises du département.

L'activité partielle de longue durée (APLD) est un dispositif de soutien à l'activité économique du Plan France Relance qui offre la possibilité à une entreprise - confrontée à une réduction durable de son activité - de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi. Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

ANNEXES



18 mai 2021



La relance, c'est aussi dans le Cantal ! 

Écologie

- 389** dossiers MaPrimeRénov acceptés
- 6** bâtiments de l'Etat soutenus dans le cadre de la rénovation énergétique
- 607** bonus écologiques et primes à la conversion



Des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics de l'Etat permettront d'améliorer l'accueil des usagers et les conditions de travail des agents. Ces rénovations permettent de réaliser des économies d'énergie, comme ici au palais de Justice à Aurillac.

Compétitivité

- 4** projets industriels soutenus pour un montant de 7,5 M€. D'autres entreprises seront accompagnées dans les prochains mois.
- 47** chèques numériques pour soutenir les dépenses de numérisation des entreprises de moins de 11 salariés.
- 68** accompagnements numériques dispensés
- 5172** entreprises ayant bénéficié de fond de solidarité (total au 06/05/21) pour un montant de 50,32 M€



Que ce soit pour relocaliser des productions en France, renforcer ses capacités de production ou conserver son leadership, quatre entreprises cantaliennes sont soutenues pour leurs projets industriels, comme ici Biose.

Cohésion

- 661** contrats d'apprentissage ayant bénéficié de l'aide exceptionnelle
- 572** aides versées pour l'embauche des jeunes
- 104** jeunes entrés en CIE (contrats initiative emploi) et PEC (Parcours emploi compétences)
- 51** projets de collectivités soutenus pour un montant de 7,2 M€ (au 31 janvier 2021)
- 289** entrées en garanties jeunes
- 187** entrées en service civique



Le plan de relance soutient les projets des collectivités cantaliennes. Cet effet levier participe à la relance de l'économie locale, comme ici à Murat.



LES RÉALISATIONS DE FRANCE RELANCE DANS LE CANTAL

ENTREPRISES



LE PLAN DE RELANCE EST UN ACCELERATEUR DE PROJETS POUR LES ENTREPRISES, COMME ICI CHEZ BIODE



LES ENTREPRISES SONT SOUTENUES DANS LEURS PROJETS DE DEVELOPPEMENT, CREATEURS D'EMPLOI, COMME ICI CHEZ EUROPE SERVICE



LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE EST AU CŒUR DU PLAN DE RELANCE, AVEC 607 BONUS ÉCOLOGIQUES ET PRIMES À LA CONVERSION FINANCÉES (au 1er mai 2021)



PARTICULIERS / ASSOCIATIONS



LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ EST UN VOLET INCONTOURNABLE DU PLAN DE RELANCE, PLUSIEURS PROJETS ONT ÉTÉ RETENUS COMME ICI L'ASSOCIATION ANEF

LE PLAN DE RELANCE SOUTIEN LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS LOCALES, POUR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE CANTALIENNE, COMME ICI À MURAT

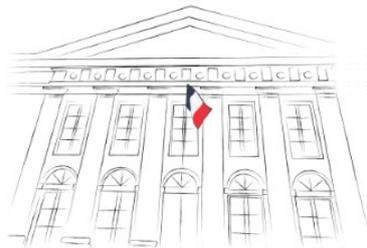


LES COLLECTIVITÉS S'ENGAGENT POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AVEC L'APPUI DU PLAN FRANCE RELANCE, COMME ICI À JALEYRAC



COLLECTIVITÉS





Conception/Réalisation :
préfecture du Cantal

Service de la représentation de l'Etat
et de la communication interministérielle
pref-communication@cantal.gouv.fr